

SYNTHÈSE DU RAPPORT LA FINANCE SOLIDAIRE EN BELGIQUE 2022



Auteur
Amaury Meyers


FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Financité

INTRODUCTION

Il y a bientôt presque 20 ans que la finance solidaire s'est imposée comme un sujet d'envergure internationale. C'est ce qu'affirment les auteurs de l'ouvrage « Changer la finance, un acte citoyen » qui rappellent que c'est en 2003, à Porto Alegre au Brésil, que se tient le 3ème forum social mondial créé pour venir en contrepoint au Forum économique mondial de Davos. Des organisations citoyennes du monde entier, sensibles à la nécessité d'un monde alternatif (l'altermondialisme, un autre monde est possible), se réunissent pour traiter des principaux sujets de préoccupation de la société civile en rapport avec la mondialisation.

Parmi les nombreuses propositions émerge celle d'un système financier solidaire mondial. Elle part du constat que, dans chaque pays, on voit se développer rapidement la finance solidaire qui s'explique en grande partie par le désintérêt des financiers classiques pour une grande partie des territoires, des communautés et des économies. Ce développement trouve son origine dans l'initiative de personnes, de groupes ou d'associations qui refusent cette situation d'abandon.

On assiste alors à la construction de nouveaux circuits financiers entre, d'un côté, des offres de financements (épargnant·e·s privé·e·s ou bailleurs de fonds publics) et, d'un autre côté, des demandes de financements (emprunteur·euse·s et entrepreneur·euse·s privé·e·s). Ces circuits se construisent eux aussi à différentes échelles, y compris internationale.

Certains acteurs sont d'ailleurs déjà formellement en réseau avec l'INAISE (Association internationale des investisseurs dans l'économie sociale). Il s'agit d'un réseau international créé en 1989 à l'initiative de 7 organisations financières de l'économie sociale.

Une volonté de coopération internationale s'affiche très clairement dans le but de renforcer les chaînes de financement et les acteurs financiers solidaires afin qu'émerge ce que nous appellerons le « système financier solidaire mondial ».

Cette vision est-elle alors trop ambitieuse, trop précoce ? Toujours est-il que ledit « système financier solidaire mondial » n'est pas encore sorti des limbes, quinze ans plus tard. Pour autant, la collaboration internationale en matière de finance solidaire n'est pas un vain mot.

L'étude sur la finance solidaire cherche d'abord à déterminer les contours de cette finance alternative au système financier classique pour ensuite dresser le portrait des acteurs financiers qui y participent et de leurs produits. Elle évalue d'un point de vue quantitatif et puis qualitatif le marché belge de la finance solidaire globale, que l'on appellera « labellisable » mais aussi celui de la finance solidaire porteuse du label « finance solidaire » que l'on appellera « labellisée ». Enfin, nous terminerons par découvrir qui sont les investisseur·euse·s solidaires.

CONTEXTE HISTORIQUE ET LÉGAL

Le périmètre de la finance solidaire est intimement lié aux définitions de l'économie sociale utilisées en Région Bruxelles-Capitale, wallonne, flamande ainsi qu'au niveau fédéral en Belgique. Si celles-ci se recoupent largement aux niveaux bruxellois, wallon et fédéral, et sont généralement plus strictes concernant les principes démocratiques et d'autonomie de gestion, celle utilisée en Flandre est plus restrictive concernant le champ d'action : l'inclusion des groupes défavorisés.

L'appartenance ou non d'une organisation à l'économie sociale peut donc dépendre de l'endroit où elle exerce ses activités. Néanmoins, en Belgique, il existe une multitude d'agréments et de statuts qui permettent d'identifier clairement certaines organisations comme entreprises d'économie sociale.

Seuls deux incitants sont liés à des critères de solidarité : l'avantage fiscal sur le revenu imposable des sociétés coopératives qui est réservé à celles qui sont agréées pour le CNC et la réduction d'impôt pour les participations dans les Fonds de développement du microfinancement.

Les autres incitants à investir dans la finance solidaire ne sont pas conditionnés à l'aspect solidaire du produit financier, mais applicables

à n'importe quel produit financier remplissant les critères définis. Il serait préconisé d'offrir le même avantage fiscal à tous les souscripteur·rice·s de produits d'investissement solidaire et également une garantie de l'État pour les investissements solidaires dans les coopératives agréées pour autant que, en vertu de la loi ou des statuts, la valeur de remboursement de ces parts ne puisse dépasser la valeur de souscription.

Les acteurs belges de la finance solidaire comprennent des coopératives de financements, des entreprises d'économie sociale actives dans différents domaines d'activité, des associations sans but lucratif mais également des banques, des acteurs institutionnels, des assureurs et des groupes d'épargne de proximité.



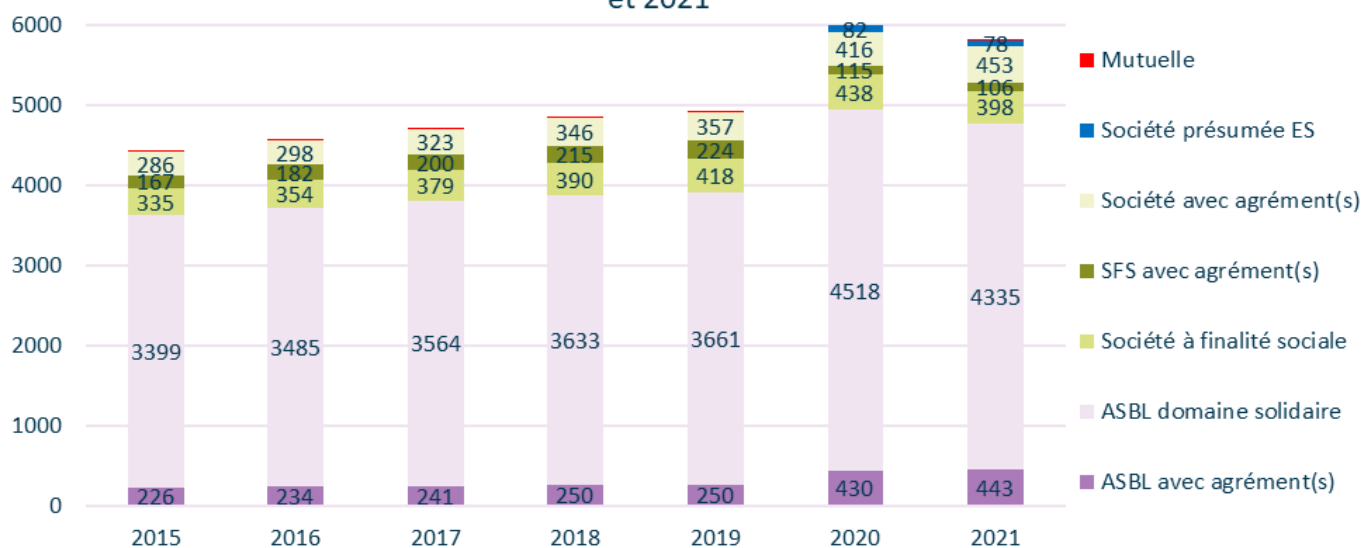
LA FINANCE SOLIDAIRE LABELLISABLE

La finance solidaire labellisable comprend les financements des organisations pour lesquelles il existe un indice qu'elles appliquent au moins un principe de solidarité : les sociétés à finalité sociale avec agrément(s), les sociétés à finalité sociale (sans agrément), les sociétés avec agrément(s), les ASBL avec agrément(s), les sociétés éligibles en tant qu'entreprise sociale, les ASBL actives dans un domaine solidaire et les mutuelles.

5 832

organisations en 2021

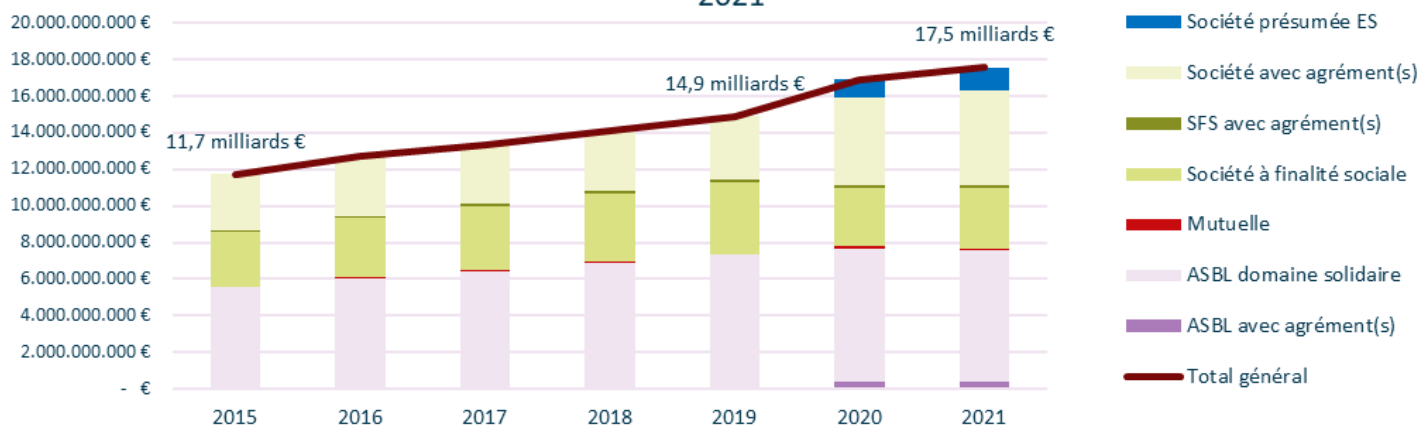
Evolution du nombre d'organisations de la finance solidaire structurelle entre 2015 et 2021



Depuis 2015, le nombre d'organisations financées par la finance solidaire labellisable est en légère augmentation. Cependant, ce nombre a légèrement diminué en 2020 pour la première fois. Cela est probablement une conséquence de la pandémie car le nombre d'organisations avait dépassé les 6 000 en 2020.

En 2021, nous avons identifié un nombre de 5 832 organisations. Les ASBL sont représentées en grande majorité et il faut noter que dans 93 % des cas de la catégorie société avec agrément(s), l'agrément des entreprises est celui pour le CNC, ces entreprises sont donc largement des coopératives.

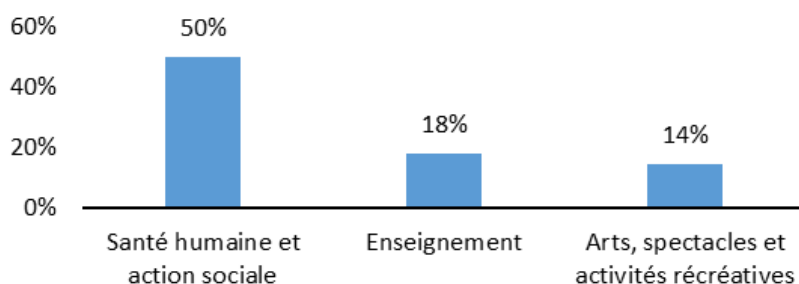
Evolution du financement global de la finance solidaire labellisable entre 2015 et 2021



RÉPARTITION

La finance solidaire labellisable est principalement représentée par trois secteurs : la santé humaine et action sociale ; l'enseignement ; et les arts et activités récréatives.

Top 3 des secteurs de la finance solidaire labellisable

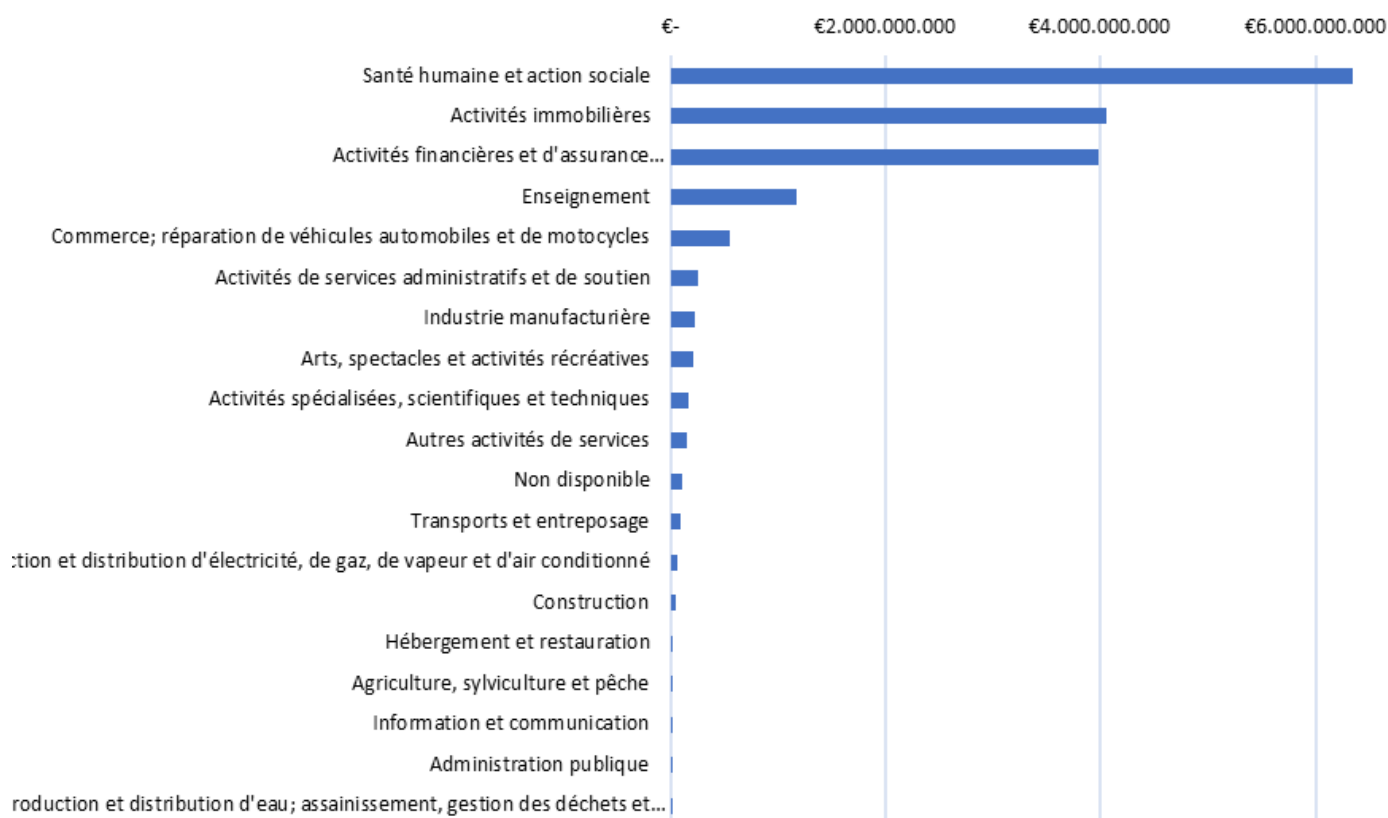


Ces 3 secteurs représentent plus de 80 % du nombre d'organisations.

Cependant, ce trio de tête n'est plus le même lorsqu'on observe la répartition du volume de financement de ces organisations. Deux autres secteurs s'invitent sur le podium : l'immobilier et la finance et assurance. Alors qu'ils sont très peu représentés en termes de nombre d'organisation, ces secteurs font pourtant partie des plus financés. Il est intéressant de constater que les secteurs les plus

représentatifs de la finance solidaire labellisable ont pourtant un financement moyen par organisation bien moins élevé que le secteur de l'immobilier et de la finance. La santé, l'enseignement et les arts sont tous des secteurs sous-financés par rapport à la moyenne pondérée de toutes les organisations.

Répartition du financement des organisations de la finance solidaire labellisable par secteur en 2021



La répartition entre les provinces belges est assez bien distribuée. A l'échelle régionale, la Flandres est légèrement devant la Wallonie en termes de nombre d'organisations de la finance solidaire. La Région Bruxelles- Capitale compte environ deux fois moins d'organisations que les deux autres régions du pays.

Les financements se concentrent un peu plus nettement dans les provinces de Bruxelles, d'Anvers, de Flandre-Orientale et Occidentale et c'est au niveau des régions que la répartition change de visage. En effet, si la Flandre est toujours en tête, la Région de Bruxelles-Capitale passe devant la Wallonie malgré le nombre moins élevé d'organisations. Cela signifie que les organisations en RBC sont plus financées que les wallonnes.

Le visage de la finance solidaire labellisable se caractérise donc par un nombre de structures relativement stable, en légère augmentation, avec une augmentation nette du volume de financement.

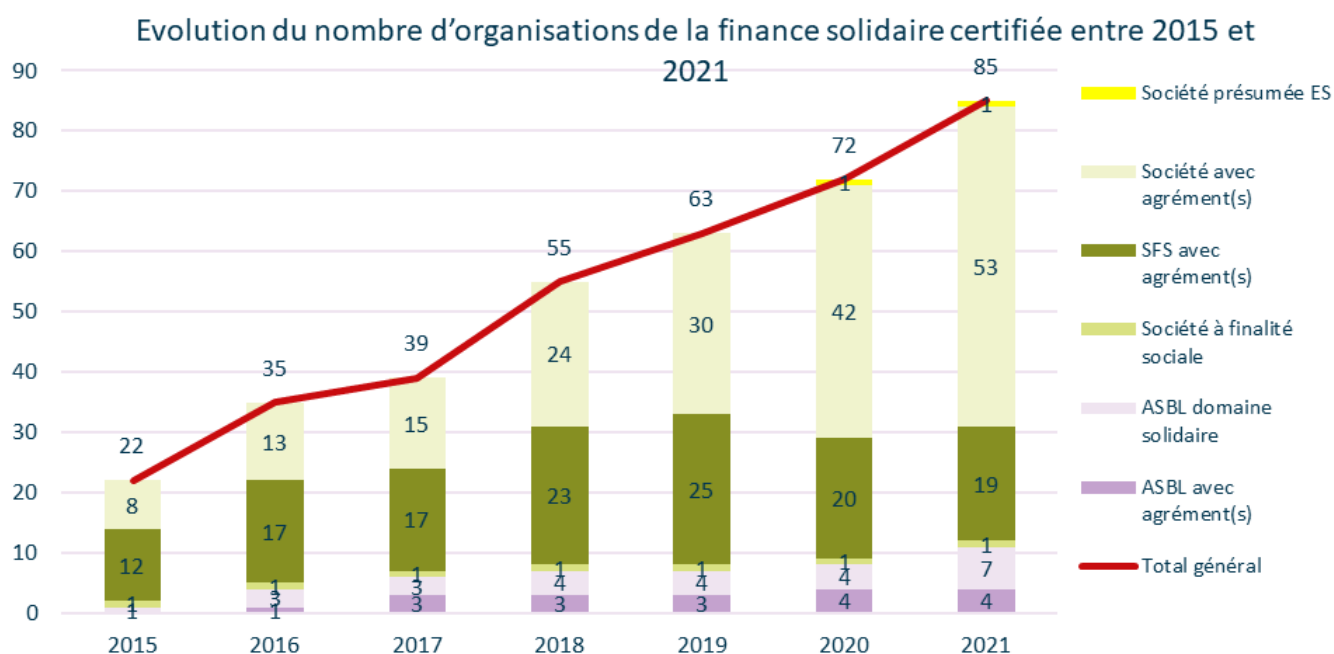
Une place très importante est occupée par des ASBL actives dans des domaines solidaires lorsqu'il s'agit de nombre, et actives particulièrement dans la santé, l'action sociale, l'enseignement et la culture. Ces dernières sont rejointes par les sociétés avec agrément(s) et/ou à finalité sociale lorsque l'on regarde les volumes de financement. Les secteurs les plus représentés sont cette fois-ci toujours la santé humaine et l'action sociale, mais les activités immobilières, financières et d'assurance passent devant l'enseignement et la culture.

LA FINANCE SOLIDAIRE LABELLISÉE

La finance solidaire labellisée comprend les entreprises ayant des financements labellisés par le label « finance solidaire » depuis 2015.

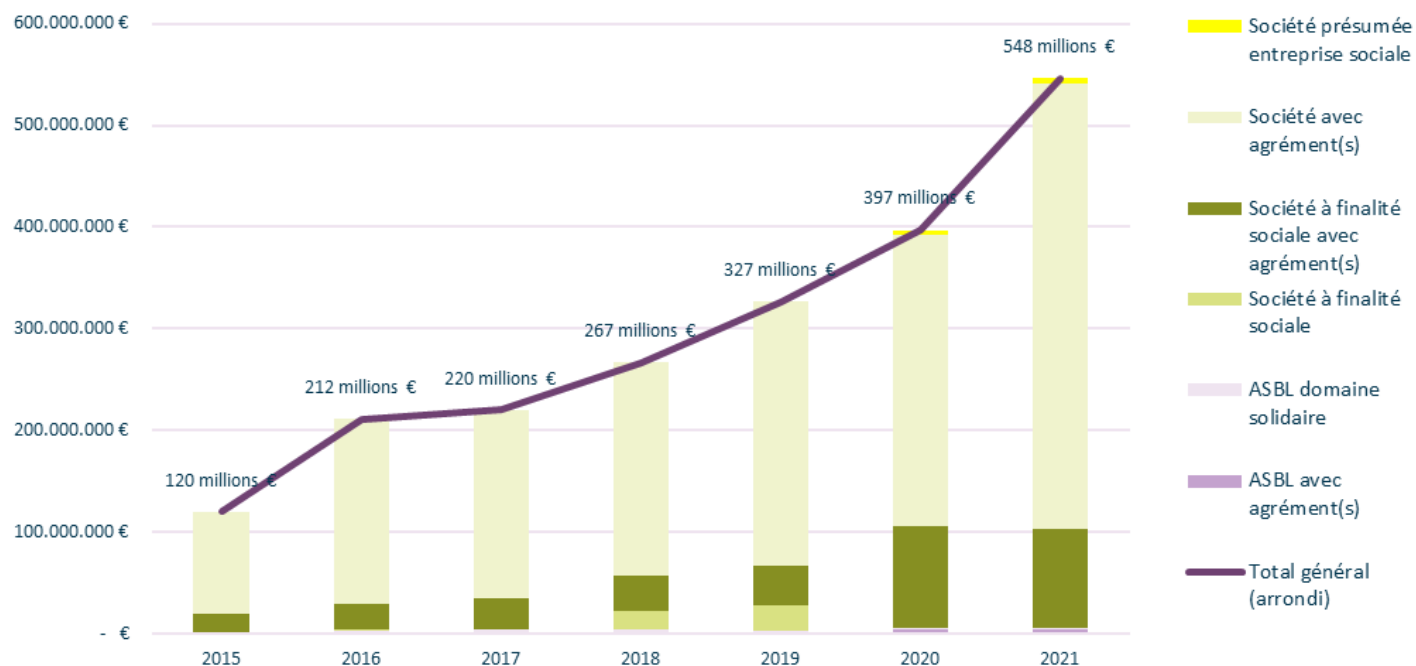
85

organisations en 2021



Depuis sa création, le label de finance solidaire a vu le nombre d'entreprises labellisées presque quadrupler. Ce sont les catégories des sociétés avec agrément(s) et avec ou sans la finalité sociale qui ont porté cet essor. Alors qu'elles n'étaient que 20 en 2015, le label en compte désormais 85 à la fin de l'année 2021.

Tendance du financement de la finance solidaire labellisée entre 2015 et 2021

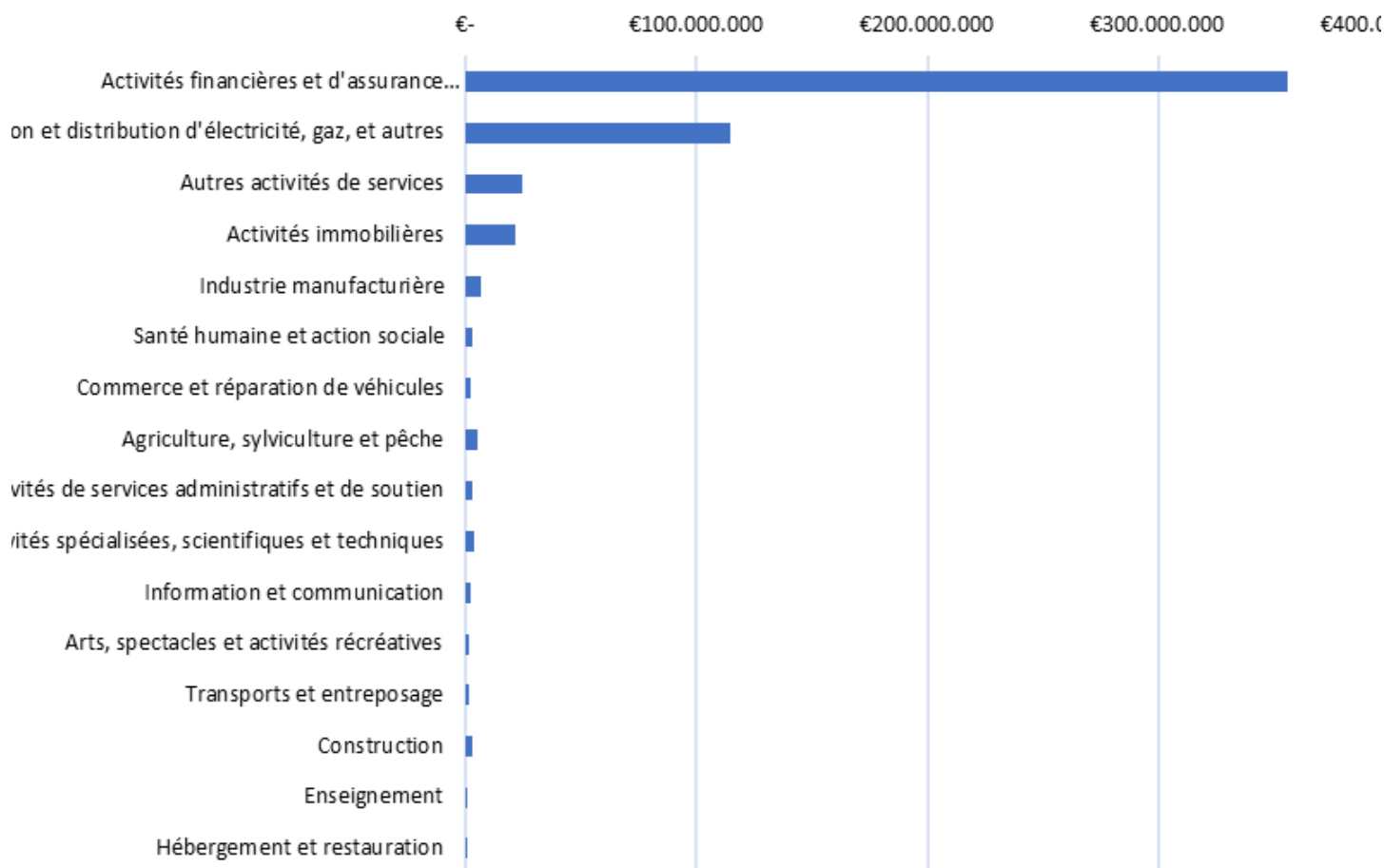


Le volume de financement total a lui aussi nettement augmenté depuis 2015. Ce sont aussi les entreprises avec agrément(s) et/ou finalité sociale qui ont le plus contribué à cette évolution. Le financement de la finance solidaire labellisée se monte à 548 millions d'euros en 2021, et a plus que quadruplé en 6 ans.

RÉPARTITION

Les activités financières et d'assurance ont un poids prééminent. Le secteur est en effet porté par des acteurs de taille : Alterfin et NewB, mais encore Incofin ou Crédal. Ce secteur représente 65 % des financements de la finance solidaire labellisée à lui tout seul. Le secteur de la production et distribution d'électricité arrive en seconde position, principalement porté par Ecopower et BeauVent qui représente 75 % des volumes de financement de ce secteur à fin 2021. Lorsque l'on additionne les financements de ces deux secteurs, le pourcentage monte à 86 % du financement total de la finance solidaire labellisée.

Répartition du financement des organisations de la finance solidaire labellisée par secteur



Le visage de la finance solidaire labellisée se caractérise par un nombre de structures en très forte augmentation (taux de croissance annuel moyen de 25,2 %). De plus, le volume de financement est lui aussi en nette augmentation sur cette même période (TCAM de 28,7 %) et a atteint 548 millions d'euros à fin 2021. Nous notons une place très importante des sociétés avec agrément(s) (avec ou non la finalité sociale) lorsqu'il s'agit de nombre : 85 % de la finance solidaire labellisée. Les coopératives constituent l'immense majorité (86 %) de ce secteur, contrairement à la finance solidaire labellisable où les associations sont bien plus représentées.

Les entreprises sont actives de manière assez équilibrée dans plusieurs secteurs. Trois secteurs d'activités représentent tout de même un podium : l'alimentation biologique, les énergies renouvelables et l'immobilier social. Ce trio de tête est suivi d'assez près par le secteur de la finance.

Cependant, lorsque l'on se penche sur les volumes de financement, le visage change complètement de couleur car il se compose principalement de coopératives agréées pour le CNC avec une place prédominante du secteur de la finance.

Contrairement à la finance solidaire labellisable, en nombre, c'est la Région wallonne qui compte le plus d'organisations de la finance solidaire labellisée (61 %) alors qu'en volume de financement, c'est la Région Bruxelles-Capitale qui arrive largement au premier plan (60,7 %)

Enfin, les structures de moins de 10 ans sont prédominantes et représentent 65 % de la finance solidaire labellisée. Cependant, l'âge moyen de ces organisations est de 11,8 ans ce qui souligne une belle diversité au niveau de leur maturité et de leur expérience.

ANALYSE QUANTITATIVE

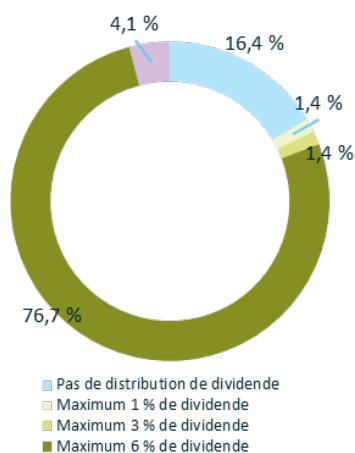
Le critère de solidarité du label de finance solidaire belge s'articule autour de trois objectifs de solidarité qui s'opérationnalisent dans les domaines d'activités suivants : l'action sociale, le développement local de territoires marginalisés, la défense des droits humains, la culture, l'éducation, l'environnement et la coopération Nord-Sud. La façon dont les projets et entreprises financées répondent aux 5 principes de l'économie sociale tels que définis dans le règlement du label de finance solidaire est un moyen d'apprécier ce critère de solidarité.

Deux principes à la loupe

Primauté du travail sur le capital : ce principe peut être analysé à l'aide de deux indicateurs, la rémunération du capital et la possibilité d'effectuer de plus-values à la revente des parts, explicités ci-dessous, qui concernent uniquement les actions d'une entreprise.

La rémunération du capital : Parmi les entreprises du label, seules 72 sur les 84 ont émis des actions. Nous avons analysé la politique d'affectation des bénéfices qui indique le montant affecté à la rémunération des actionnaires sous forme de dividendes.

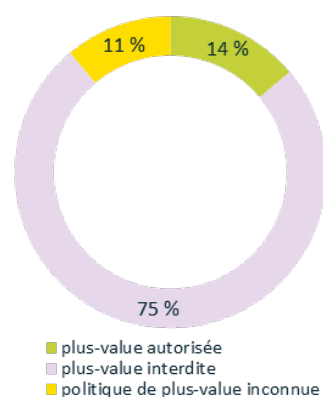
Politique de distribution des dividendes



La grande majorité des entreprises applique le seuil maximum de 6 % fixé dans l'Arrêté royal du 8 janvier 1962. Notons aussi qu'environ 20 % des organisations de la finance solidaire labellisée appliquent une politique de distribution des dividendes volontairement plus « stricte » dont 16,4 % qui interdisent la distribution de dividendes.

Cependant, ces résultats témoignent de la politique de distribution des dividendes, mais non des dividendes effectivement versés, qui dépendent du bénéfice réalisé par l'entreprise et qui sont votés par l'Assemblée Générale.

Possibilité d'effectuer une plus-value à la revente des parts



Pour un-e investisseur-euse classique, un deuxième moyen – en plus du dividende – lui permet de recevoir un revenu sur son capital investi. Il s'agit de la plus-value qu'il-elle peut réaliser au moment de la revente de ses titres. Cette possibilité est souvent considérée comme une porte d'entrée vers la spéculation financière.

75 % des entreprises ayant émis des actions n'offrent pas la possibilité de réaliser une plus-value à la revente des parts.

L'interdiction d'effectuer une plus-value permet d'empêcher que la valeur financière créée par l'entreprise puisse être distribuée de manière individuelle aux actionnaires.

Processus décisionnel démocratique

Le processus décisionnel doit être démocratique dans les organes de gouvernance des entreprises. Cela se traduit par l'application du principe 1 personne = 1 voix ou 1 personne = maximum 10 % des voix représentées. Ce principe permet de rompre le principe de la gouvernance classique qui donne le pouvoir vital aux personnes détenant le plus de capital de l'entreprise ce qui en résumé, fait que les plus riches pèsent le plus dans les décisions de l'entreprise.

Le processus décisionnel démocratique a pour objectif de diminuer les inégalités de richesses concernant le pouvoir de décision. Nous nous sommes demandées si d'autres inégalités persistent quand même, la plus facile à mesurer étant celle des inégalités femme-homme.

29%

Pourcentage moyen de femmes aux conseils d'administration de la finance solidaire labellisée

Pour cela, nous avons étudié la composition des conseils d'administration des 84 entreprises du label afin de découvrir le pourcentage de femmes siégeant dans ces conseils d'administration en nous basant sur les données disponibles à la Banque carrefour des entreprises au mois de septembre 2022.

Bien qu'en augmentation, ce chiffre montre une faible représentativité des femmes dans l'une des instances décisionnelles fortes des entreprises du label par rapport à la part des femmes dans notre société. Cette réalité est donc en décalage par rapport aux valeurs sociétales portées par ces entreprises.

18%

Pourcentage d'entreprises de la finance solidaire labellisée n'ayant aucune femme au conseil d'administration

Pourtant, lorsqu'on regarde les entreprises cotées sur Euronext Bruxelles (126 au total) en 2020, un tiers des personnes siégeant aux conseils d'administration sont des administratrices. Déjà en 2017, les 120 plus importantes entreprises cotées (SBF120), atteignent 39 % de représentations féminine parmi leurs conseils d'administration. Il faut néanmoins préciser que la loi sur les quotas de 2011 qui oblige les sociétés cotées à nommer un tiers de femmes au sein de leur conseil d'administration a certainement joué un rôle dans l'obtention de ce pourcentage.

Impact social

Les entreprises labellisées sont sélectionnées notamment car elles présentent une plus-value sociétale et/ou environnementale. Comme expliqué dans le règlement du label, les activités d'utilité sociale et/ou environnementales peuvent s'apprécier grâce à certaines catégories d'activités spécifiques comme l'accès à l'emploi et au logement pour des personnes en difficulté, le soutien à l'agriculture biologique et aux énergies renouvelables ou encore à l'entrepreneuriat dans les pays en développement.

Trois indicateurs

Contribution aux objectifs de développement durable

Nous avons analysé la chaîne de valeur des entreprises labellisées afin de déterminer leur contribution aux ODD. Les résultats de cette analyse ont ensuite été soumis aux représentant-e-s des entreprises elles-mêmes afin qu'ils confirment ou infirment leur contribution à certains Objectifs. Ils nous ont permis d'identifier à chaque stade de la chaîne de valeur quels étaient les enjeux de développement durable.

Les ODD les plus représentés sont



Suivis de

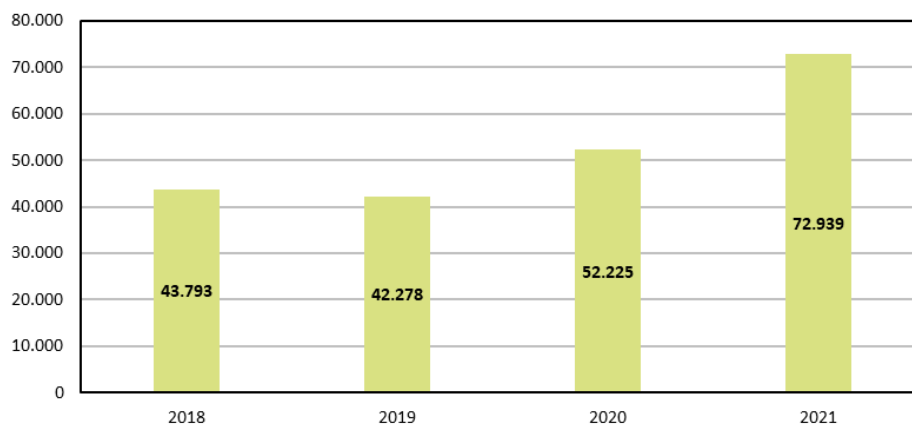


Nous constatons que ces 4 ODD ont tous un lien étroit avec la composante environnementale et énergétique, nous permettant de faire un lien avec le secteur des énergies renouvelables qui est fort développé au sein de la finance solidaire labellisée.

Production d'énergies renouvelables

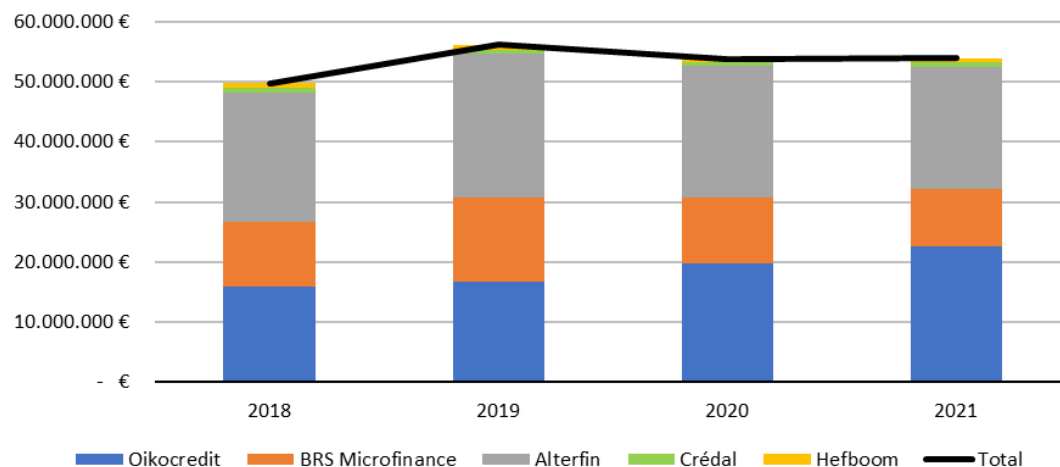
En 2021, treize entreprises du label sont actives dans la production d'énergies renouvelables (solaire, éolien et biomasse). Malheureusement, pour l'année 2021, nous n'avons pu collecter leur production annuelle d'énergies renouvelables que pour 9 d'entre elles. Cela signifie que pour les 4 entreprises restantes, nous avons réalisé une projection basée sur les taux de croissance annuels respectifs de chacune de ces entreprises.

Nombre de ménages ayant leurs besoins en électricité couverts par la production d'énergie renouvelable des entreprises de la finance solidaire labellisée



Microcrédit octroyés

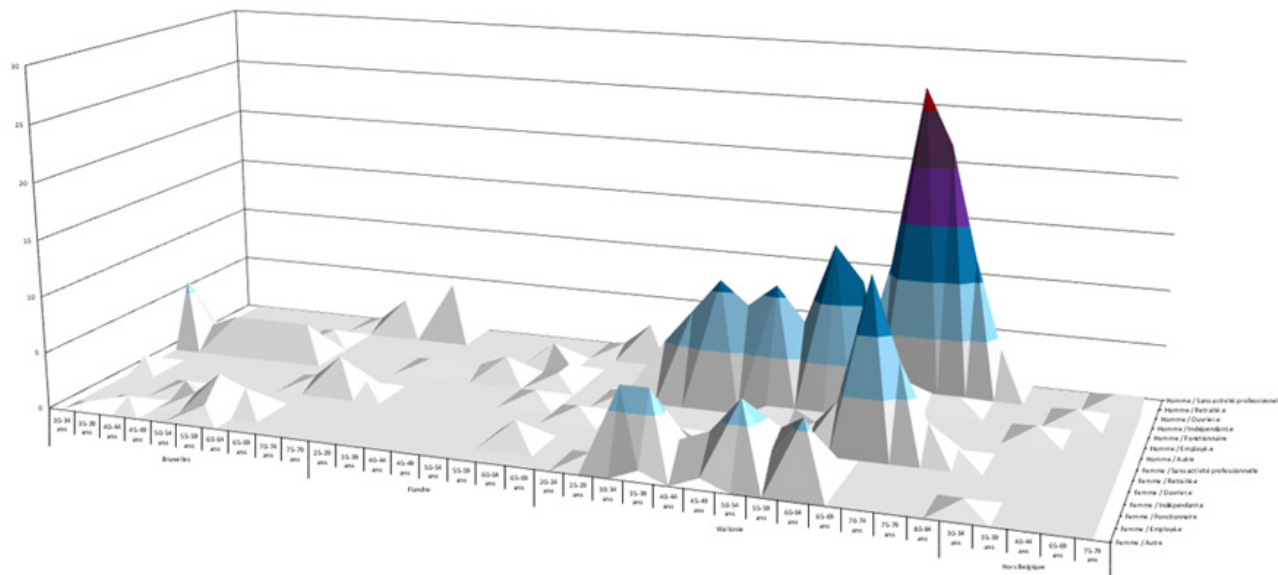
Cinq entreprises du label de finance solidaire octroient des microcrédits. Alterfin a octroyé le plus grand volume de microcrédits de 2018 à 2020 mais est dépassé par Oikocredit pour l'année 2021. Seul Oikocredit montre une croissance soutenue sur les microcrédits octroyés sur la période étudiée.



Volume de microcrédits octroyés à partir de fonds levés en Belgique

QUI INVESTIT DANS LA FINANCE SOLIDAIRE ?

Les investisseur·euse·s de la finance solidaire labellisée sont en majorité des hommes (67,6 %). Nous avons également constaté qu'elle comprend principalement des personnes âgées de plus de 45 ans (plus de 75 %). A l'inverse, extrêmement peu de personnes de moins de 25 ans (1 seul répondant au sondage).



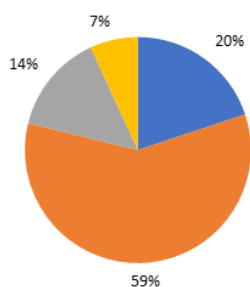
Les 3 pics représentés sur ce graphique mettent évidence les profils les plus récurrents des investisseur·euse·s de la finance solidaire labellisée.

Top 1 : HOMME / WALLON / RETRAITE / 65-74 ans

Top 2 : FEMME /WALLONNE / RETRAITEE / 65-69 ans

Top 3 : HOMME / WALLON / EMPLOYE / 55-59 ans

Évolution de la répartition des investisseur·euse·s par nombre d'entreprises investies



Il est intéressant de constater qu'en 2022 seulement 20 % des investisseur·euse·s n'ont financé qu'une seule entreprise, ce qui signifie que 80 % des des investisseur·euse·s sondés récidivent une fois qu'elles ont investi dans la finance solidaire.

La majorité (59 %) investissent dans 2 à 5 entreprises labellisées.

- Investissement unique
- Investissement dans 2 à 5 entreprises
- Investissement dans 6 à 10 entreprises
- Investissement dans + de 10 entreprises

Quels secteurs sont les plus financés par les investisseurs ?

(1) Les énergies renouvelables (36,7 %), **(2)** La finance (29,2 %), **(3)** L'alimentation biologique (10 %)

Quel lien avec les entreprises ?

Seuls **9 %** des investisseur-euse-s affirment n'avoir investi que dans des entreprises dans lesquelles ils-elles connaissent les porteur-euse-s des projets.

Les investisseur-euse-s consomment-ils-elles les produits ou services de l'entreprise ?

81 % : C'est le pourcentage des investisseur-euse-s qui consomment les produits et les services vendus par une ou plusieurs entreprises dans lesquelles ils-elles ont investi. Ce résultat montre le soutien de ces investisseur-euse-s à la fois par l'investissement et par la consommation. Il est fort probable que ces investisseur-euse-s aient choisi de soutenir financièrement ces entreprises car elles proposaient des produits ou des services dont ils-elles avaient besoin et ne trouvaient pas facilement.

Participent-ils-elles aux assemblées générales ?

88 % : C'est le pourcentage des investisseur-euse-s ne participent jamais ou seulement parfois aux assemblées générales. Ce résultat semble incohérent avec les motivations exprimées par plusieurs investisseur-euse-s qui affirment investir dans la finance solidaire pour la démocratie participative et citoyenne. On parle alors de participation de soutien, plutôt que de participation active à la vie démocratique de ces sociétés.

Quel montant investi ?

1 764 € : C'est le montant moyen investi par investisseur-euse lors d'une souscription dans une entreprise labellisée. Ce chiffre a augmenté de 44, 2 % depuis le sondage de 2021. La médiane, quant à elle, se situe toujours à 500 €.

13 973 € : C'est le montant total moyen investi par investisseur-euse dans l'ensemble des entreprises labellisées qu'il ou elle a soutenu. Cela représente une augmentation de 107 % depuis le sondage de 2021. La médiane se situe toujours désormais à 3500 €.

Quels critères pour l'investissement ?

72 % : Ce sont les investisseur-euse-s solidaires qui considèrent les incitants fiscaux comme peu ou pas important. Ils semblent donc moyennement sensibles à ce paramètre (comme le Tax Shelter) proposé au moment de l'investissement.

69 % : Ce sont les investisseur-euse-s solidaires qui considèrent le dividende ou le coupon comme peu ou pas important. Ce résultat ne surprend guère dans la mesure où la rémunération du capital est encadrée par les critères du label de finance solidaire.

96 % : Ce sont les investisseur-euse-s solidaires qui considèrent le dividende ou le coupon comme (très) important. Ce résultat rejoint les motivations exprimées librement par les sondé-e-s qui investissent dans ces entreprises en premier lieu pour le changement sociétal et environnemental qu'elles peuvent apporter.

Combien d'investisseur-euse-s participent à la finance solidaire labellisée ?

+ de 200 000 : Au total, nous estimons que la finance solidaire labellisée compte entre 201.000 et 212 000 investisseur-euse-s. Cela représente environ 1,8 % de la population belge.

CONCLUSION

Après la deuxième édition de ce rapport sur la finance solidaire, il est temps de délivrer nos conclusions sur ce secteur.

Les choix de financement des institutions financières, des acteurs publics et des citoyen-ne-s sont essentiels car ils-elles façonnent le visage de notre économie et des rapports entre les humains et leur environnement.

Le périmètre de la finance solidaire labellisable est fortement lié aux définitions de l'économie sociale utilisées en Région Bruxelles-Capitale, wallonne, flamande et au niveau fédéral en Belgique.

En effet, elle intègre un certain nombre de critères qui donnent des couleurs de solidarité à notre économie lorsqu'il s'agit de financer, par exemple, des activités d'insertion sociale, mais aussi des couleurs de démocratie lorsqu'elle afflue vers des entreprises démocratiques. Elle s'attache également au respect des parties prenantes lorsqu'elle finance des entreprises qui limitent l'enrichissement des actionnaires au profit des travailleur-euse-s ou de l'environnement. Il en résulte des montants de financement vers cette finance solidaire labellisable très importants, car pour l'année 2021, nous avons estimé qu'ils étaient à hauteur d'environ 17,5 milliards d'euros. Ces montants sont d'ailleurs en augmentation depuis plusieurs années.

Nous avons estimé qu'elle comprend le financement de 5 832 organisations en 2021, dont 2 154 en Wallonie, 2 391 en Flandre et 1 287 en région bruxelloise. Les ASBL actives dans un domaine solidaire représentent la grande majorité des organisations de la finance solidaire labellisable en termes de nombre. Cependant, elles sont rejointes par les sociétés avec agrément(s) et les sociétés à finalité sociale (amenées à devenir des sociétés avec agrément(s)) en termes de volume de financement. Cela signifie que les associations possèdent bien moins de ressources financières, en moyenne, que les sociétés avec agrément(s).

Il est intéressant de constater que les financeur-euse-s prenant part à la finance solidaire labellisable ont assez peu d'incitants spécifiques pour mobiliser leur argent au profit de ces entreprises car seuls deux incitants sont liés à des critères de solidarité : l'avantage fiscal sur le revenu imposable des sociétés coopératives qui est réservé à celles qui sont agréées pour le CNC et la réduction d'impôt pour les participations dans les Fonds de développement du microfinancement. Les autres incitants à investir dans la finance solidaire ne sont pas conditionnés à l'aspect solidaire du produit financier, mais applicables à n'importe quel produit financier remplissant les critères définis.

Si le périmètre de la finance solidaire labellisable proposé dans cette étude dresse les contours d'un financement supposé solidaire, il ne le garantit pas automatiquement. C'est pourquoi il est nécessaire que ces financements soient vérifiés et contrôlés afin de garantir aux financeur-euse-s que leur argent est effectivement bien utilisé à des fins solidaires.

Car malheureusement, la finance en général est trop souvent le lieu de socialwashing et de greenwashing. Sans définition et sans contrôle, elle affirme facilement résoudre des problématiques sociétales sans prouver la manière dont elle met cela en œuvre, ni les résultats auxquels elle parvient.

La finance solidaire labellisée, qui s'élève à environ 548 millions d'euros en 2021, certifie qu'un nombre suffisant de critères de solidarité sont appliqués pour que ces financements soient qualifiés sans aucun doute de solidaires. En 2021, elle est composée de 85 organisations, que ce soit en nombre ou en financement, les sociétés agréées pour le CNC représentent la plus grande catégorie des organisations de la finance solidaire labellisée.

Les investisseur-euse-s derrière cette finance alternative peuvent ainsi facilement découvrir le caractère solidaire des activités réalisées par les entreprises comme la construction de logements

à caractère social ou bien la production d'énergies renouvelables sous la forme d'un bien commun.

Il est nécessaire que les entreprises financées puissent communiquer quelques indicateurs pertinents afin que la société puisse vérifier que les financements solidaires remplissent correctement leur mission : transformer notre économie pour qu'un monde plus juste en ressorte. Ainsi, nous avons déjà la preuve que la finance solidaire labellisée contribue, même modestement, à réduire des inégalités, à développer des modèles économiques cohérents avec les défis de notre siècle que sont la justice sociale et la préservation de notre planète. C'est pourquoi il est important qu'un nombre toujours plus grand d'investisseur-euse-s rejoigne la finance solidaire labellisée, quel que soit leur âge, leur genre ou leur profession.

A l'heure actuelle, nous estimons qu'un peu plus de 200 000 personnes ont déjà placé leur argent dans la finance solidaire labellisée en Belgique. Bien que ce chiffre soit déjà élevé, beaucoup

pourraient encore venir grossir les rangs.

La finance solidaire, qu'elle soit labellisable ou labellisée, nécessite la mobilisation de l'épargne citoyenne, des ressources des institutions financières publiques et privées pour changer massivement le logiciel de notre économie détraquée afin de remettre au centre de notre société le respect de l'humain et de son environnement. Elle est un moyen de reconnecter l'argent des Belges et les entreprises de l'économie sociale (dont les organismes de financement) entre eux afin de créer une alternative solide à la finance classique souvent peu respectueuse de l'humain et la planète.

Le développement de la finance solidaire passera-t-il par plus d'incitants ? Ou par le développement de nouveaux produits financiers comme les fonds 90-10 en France ? Une chose est sûre, beaucoup de personnes ont bien compris qu'il était important de donner du sens à son argent, espérons qu'une vague solidaire déferle sur la finance les prochaines années.

